



**MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2018, 2019 et 2020

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019, 2020 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, située au 600, chemin de Joliette, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée avant le 1^{er} mai 2018;
2. être déposée à l'endroit suivant :

**Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0**

3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 163-2014 de la MRC de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à l'église paroissiale située sur la rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, et une copie à la mairie de la susdite Municipalité, située au 600, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 14 h, le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le vingt-septième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général